Affaire suivie par :
Maëva JOMBART
Courriel : maeva.jombart@cea.fr
Tél : 01.69.26.42.49

RENOUVELLEMENT DES LICENCES AUTODESK DU BECA

Projet de Marché CEA/DIF n°B26-06799-MJ

ENTRE :

Le **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège social est situé au Bâtiment Le Ponant D, 25 rue Leblanc, 75015 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par XXX**,** agissant en qualité de XXX,

ci-après dénommé « **CEA** »
d'une part,

ET :

La société **NOM DE LA SOCIETE**, NATURE DE LA SOCIETE au capital de MONTANT euros, sise au ADRESSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ville sous le numéro R.C.S. VILLE B SIREN, ayant son siège social à ADRESSE, représentée par Genre Prénom NOM, agissant en qualité de Titre,

ci-après dénommée « **Titulaire** »
d'autre part,

Ci-après désignés collectivement par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - OBJET 3
ARTICLE 2 - PIECES CONTRACTUELLES 3
ARTICLE 3 - DESIGNATION DES PRESTATIONS 3
ARTICLE 4 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 4
ARTICLE 5 - DOCUMENTS A REMETTRE 4
ARTICLE 6 - INTERLOCUTEURS 4
ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE 4
ARTICLE 8 - RECEPTION ET GARANTIE 4
ARTICLE 9 - MONTANT - REGIME FISCAL 5
ARTICLE 10 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT 5
ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE 6
ARTICLE 12 - RESPONSABILITE - ASSURANCES 6
ARTICLE 13 - TRAVAIL DISSIMULE 6
ARTICLE 14 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION 6
ARTICLE 15 - PENALITES 6
ARTICLE 16 - RESILIATION 7
ANNEXE 1 - MODELE DE PROCES-VERBAL DE RECEPTION 8
ANNEXE 2 - CONDITIONS TARIFAIRES 9

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent marché définit les conditions selon lesquelles le CEA confie au Titulaire, qui accepte, la fourniture de licences AUTODESK, ci-après désignée « les Prestations », pour le compte du centre CEA/DAM-Île de France (CEA/DIF) situé à Bruyères-le-Châtel (91).

Ces Prestations seront réalisées pour le compte du Département Projets et Ingénierie des Installations (DP2I)

ARTICLE 2 - PIECES CONTRACTUELLES

2.1 Les dispositions du présent marché et de ses annexes prévalent sur les documents applicables listés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- le Cahier des Charges référencé XXXX du XX/XX/XXXX,
- les Conditions Générales d'Achat du CEA (CGA) édition janvier 2022,
- CCTG « Exigences spécifiques applicables aux marchés incluant une fourniture ou un service en lien avec le l'informatique, du logiciel ou du contrôle commande (réf 26SSBD000001 du 16/01/2026)
- à titre supplétif, l'offre du Titulaire référencée XXXX du XX/XX/XXXX.

2.2 Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales d'ordre public, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

ARTICLE 3 - DESIGNATION DES PRESTATIONS

3.1 Désignation

Conformément aux dispositions du cahier des charges cité supra, les Prestations consistent en la fourniture de licences.

Le droit d'usage perpétuel de certaines licences listées ci-dessous a été acquis par le CEA préalablement à la mise en place du présent marché.

3.1.1 Part ferme

Renouvellement des licences listées ci-dessous à compter du 13/07/2027, pour une période de deux ans, allant jusqu'au 12/07/2029 inclus.

Collection	Référence logiciel	Type de licence	Nombre
AEC	02HI1-WWN519-L627	Multi User Offline	8
PDM	02JI1-WWN519-L627	Multi User Offline	1
AEC	02HI1-WWN519-L627	Multi User Offline	4
AEC	02HI1-WW2836-L867	Single User Online	4

Inventor Pro	797S1-WW9445-L358	Single User Online	1
PDM	02JI1-WW2836-L867	Single User Online	1

ARTICLE 4 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

4.1 Responsabilité - Lieu d'exécution

Les Prestations, objet du présent marché, seront exécutées sous l'entière maîtrise et responsabilité du Titulaire dans ses locaux.

ARTICLE 5 - DOCUMENTS A REMETTRE

5.1 Le Titulaire s'engage à remettre au CEA les documents relatifs au présent marché.

5.2 Les documents remis au CEA devront être fournis à la fois sur support papier (un original et une copie) et informatique, en langue française. Des duplications de fichiers devront pouvoir être faites et les logiciels et versions utilisés avoir fait l'objet d'un accord préalable du CEA.

5.3 Les documents ou tout autre moyen remis au Titulaire par le CEA seront rendus à ce dernier, au plus tard à l'échéance du présent marché ou au moment de la dénonciation de celui-ci.

ARTICLE 6 - INTERLOCUTEURS

Pour l'exécution du présent marché, les Parties désignent comme interlocuteurs :

- pour le CEA : XXXXXXXXX Tél : XX XX XX XX XX,
- pour le Titulaire : XXXXXXXXX Tél : XX XX XX XX XX.

Tout changement d'interlocuteur fera l'objet d'un simple échange de courrier.

ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE

Les conditions et les conséquences du recours à la sous-traitance par le Titulaire sont détaillées à l'article 7 « Sous-traitance » des CGA.

Le Titulaire doit remettre au CEA, au plus tard 15 jours avant le démarrage de la prestation concernée, la demande d'acceptation du sous-traitant accompagnée des documents afférents (formulaire transmis sur simple demande adressée au Bureau des Affaires Commerciales).

ARTICLE 8 - RECEPTION ET GARANTIE

Les dispositions relatives à la réception et à la garantie sont décrites au chapitre 11 « Réception et garantie » des CGA.

La réception donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé contradictoirement par les Parties (cf. annexe 1 au présent marché).

ARTICLE 9 - MONTANT - REGIME FISCAL

9.1 Montant

Le montant du présent marché, établi aux conditions économiques du mois de <mois et année de remise de l'offre>, est fixé à la somme de XXX € HT, franco de port et d'emballage, toute sujétion incluse.

Ce montant se décompose comme suit :

- Poste 10 SAP: Fournitures des licences.

 Ce montant est calculé sur la base des coûts unitaires forfaitaires et fermes indiqués en annexe 2 du présent marché.

9.2 Régime fiscal

Le présent marché est soumis à la TVA au taux en vigueur au moment du fait générateur. S'agissant d'une livraison de bien, la TVA sera exigible au plus tard au moment du transfert de propriété.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

10.1 Conditions de facturation

10.1.1. Formalisme de la facturation

Les factures dématérialisées sont à adresser au CEA via le Portail Chorus Pro de l'Etat (https://chorus-pro.gouv.fr).

Pour être prise en considération, chaque facture émise par le Titulaire au titre du présent marché doit comporter les informations suivantes :

- le numéro de SIRET du CEA : 775 685 019 00587,
- le code service : DIF-D,
- le n° complet du présent marché soit 4600XXXXXX / P6XXX (= numéro d'engagement),
- l'intitulé du marché,
- la date d'émission de la facture,
- le libellé exact de l'échéance facturée,
- le numéro de poste SAP correspondant à l'échéance facturée (cf. article 3 supra).

Les factures sont à établir hors taxes et toutes taxes comprises.

Pour toute demande concernant le portail CHORUS : cea-dam-demat@cea.fr

Pour toute demande concernant la comptabilité fournisseur : cea-dam-comptabilite@cea.fr

10.1.2. Règlement des factures

Le délai de règlement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, sous réserve :

- de conformité de la facture aux termes du présent marché. A défaut, elle sera renvoyée à l'émetteur,

- de l'acceptation par le CEA des prestations correspondantes conformément aux conditions du marché. Les pièces justificatives attestant de l'acceptation du CEA doivent être transmises en même temps que les factures.

A défaut, toute facture émise sans le justificatif d'acceptation de la prestation sera rejetée en statut « recyclée ».

10.2 Conditions de paiement

Le montant du présent marché sera facturé par le Titulaire conformément à l'échéancier suivant :

- 50% du montant HT du présent marché la première année à la réception prononcée sans réserve par le CEA.
- 50% du montant HT du présent marché la deuxième année à la réception prononcée sans réserve par le CEA.

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE

Les dispositions relatives à la confidentialité sont décrites au chapitre 4 « Confidentialité et données à caractère personnel » des CGA.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE - ASSURANCES

Les dispositions relatives à la Responsabilité et aux Assurances sont décrites dans le chapitre 12 « Responsabilité et assurances » des CGA.

ARTICLE 13 - TRAVAIL DISSIMULE

Les dispositions relatives au travail dissimulé sont décrites au chapitre 8 « Exécution des prestations » - article 21.1 « Travail dissimulé – Pénalités » des CGA.

ARTICLE 14 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION

14.1 Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification par le CEA, le 13/07/2027, pour une durée de 2 ans. Il s'achèvera le 12/07/2029. Le présent marché sera réputé terminé au parfait achèvement des Prestations.

ARTICLE 15 - PENALITES

Les dispositions relatives aux pénalités applicables et à leur plafonnement sont prévues dans les CGA.

15.1 Retard d'exécution

Dans l'éventualité où le Titulaire ne réalise pas les Prestations, ou une des composantes des Prestations, dans les délais fixés à l'article XX ci-dessus, le CEA dispose de la possibilité d'appliquer, sans autre forme de procédure et notamment sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard.

Par dérogation à l'article 24 des CGA, le montant de la pénalité sera de **250 euros HT** par jour calendaire de retard constaté relativement aux délais précités.

15.2 Application des pénalités

Les pénalités ci-avant seront applicables de plein droit et sans mise en demeure préalable, ni autre formalité juridique et judiciaire. Les pénalités feront l'objet d'une facture émise par le CEA et envoyée au Titulaire.

15.3 Caractère des pénalités

L'application des pénalités n'interdit pas au CEA de prétendre à être indemnisé par le Titulaire dans l'éventualité d'un préjudice.

ARTICLE 16 - RESILIATION

Les dispositions relatives à la résiliation sont décrites au chapitre 13 « Résiliation » des CGA.

Fait à Bruyères-le-Châtel, en double exemplaire.

Pour le Titulaire, Le	Pour le CEA, Le

ANNEXE 1 - MODELE DE PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Le CEA	Le Titulaire

Marché/Accord-cadre/Commande n° …….. **Lot/phase/période :** ……

Rejet (réception refusée) :
MOTIFS :

le / /

Ajournement (délais accordés pour intervenir) :
MOTIFS :

le / /

Réception validée :

le / /

En conséquence, la vérification est déclarée positive, la réception est notifiée le : ……..

Pour le CEA	Pour le Titulaire
Visa(s) Date : Nom du responsable technique : Visa : **Signature et cachet du CEA** Date : Nom de la personne habilitée à engager l'entreprise : Signature :	**Visa(s)** Date : Nom du responsable technique : Visa : **Signature et cachet du Titulaire** Date : Nom de la personne habilitée à engager l'entreprise : Signature :

ANNEXE 2 - CONDITIONS TARIFAIRES

Voir la grille de prix DPGF-B26-06799-MJ